

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2468

présenté par

Mme Sarles, Mme Clapot, Mme Cazarian, Mme Riotton, Mme Vanceunebrock, Mme Vignon,
Mme Rossi, Mme Pételle, Mme Meynier-Millefert, M. Delpon et Mme Krimi

ARTICLE 49

Compléter l'alinéa 26 par les mots :

« en tenant compte des réductions de consommation du foncier déjà réalisées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à tenir compte des efforts de réduction de consommation du foncier déjà réalisés par les territoires pour l'atteinte de l'objectif de réduction de 50% du rythme d'artificialisation des sols.

Cet amendement est inspiré d'une proposition de la Fédération des SCoT.